

**SEANCE DU mercredi 10 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Louresse-Rochemenier, se sont réunis à 19h30, à la salle de l'Obier, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le mercredi 3 juillet conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DOUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers exprimés : 12

**Étaient présents : (présents en orange) :**

Murielle BOUET

Carole CHARGÉ

Mickaël CATHELINÉAU

Pierre-Yves DOUET

Maurice FERCHAU

Martine LANDRY

David LAURIOU

Patrice PERCEVEAU

Patricia POIRIER

Didier POITVIN

Lucienne ROUX

Ewen WITTRANT

**Liste des pouvoirs :**

Murielle BOUET donne son pouvoir à David LAURIOU

Carole CHARGÉ donne son pouvoir à Pierre-Yves DOUET

Ewen WITTRANT donne son pouvoir à Patrice PERCEVEAU

Patricia POIRIER donne son pouvoir à Didier POITVIN

Lucienne ROUX donne son pouvoir à Martine LANDRY

**Absent excusé :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Didier POITVIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**DELIBERATION N°2024.07.10.51 Tarif Musée**

**Finances (51) : Tarification des entrées au musée troglodytique de Rochemenier 2025**

**Présentation de la délibération :** LAURIOU David

Après réunion avec Monsieur Marteau régisseur du musée troglodytique de Rochemenier, Monsieur LAURIOU propose de garder la même tarification que 2024 pour 2025.

**2024**

	Plein tarif	Tarifs réduits	Tarifs pro
Adultes	8,50€	7,20€	6,80€
Enfants (6-14ans)	6,00€	5,10€	4,80€
Famille 2 adultes+ 2 enfants	26,00€		
Pass annuel adulte	16,00€		
Pass annuel enfant	11,00€		

Tarifs scolaires	Maternelle, primaire et collège	Lycée et université	Accompagnateur supplémentaire	Sur réservation - 1 acc gratuit pour 10 élèves
Visite libre	4,80 €	6,80 €	6,80 €	

Tarifs structures accueil spécialisé	Adulte et enfant (15 ans et +)	Enfant (6/14 ans)	Enfant (0/4 ans)	Sur réservation
Visite libre	6,80 €	4,80 €	0,00 €	
Forfait visite guidée adaptée				Forfait groupe en supplément du prix de la visite libre - 10 Personnes maximum durée 1h

#### ☐ Tarif réduit

Carte étudiant, carte mobilité inclusion, demandeur d'emploi, visiteur avec un habitant de la commune, carte Cezam, Gîtes de France, Tourisme & Loisirs, CNAS, Familles Rurales

#### ☐ Tarif Pro

Agence de voyages, autocariste, office de Tourisme, scolaires, groupe famille, association, établissement d'accueil spécialisé.

#### ☐ Famille

2 adultes + 2 enfants de 6 à 14 ans. Les personnes supplémentaires paient le tarif réduit.

Monsieur le Maire précise que l'entrée reste gratuite pour les habitants de la commune.

Monsieur Lauriou précise également que les animations restent payantes (la différence entre le prix plein tarif et le prix de l'animation).

Le Pass annuel Adulte et Enfant pourront être utilisés notamment sur les événements suivants :

- Eté, le dimanche 21 juillet 2024
- Automne, le dimanche 6 octobre 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération présentée
- **DECIDE** la modification des tarifs du musée pour l'année 2025
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DELIBERATION N°2024.07.10.52**

*Vivre ensemble (52) : convention d'objectif*

*Présentation de la délibération : Pierre-Yves DOUET*

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle convention avec le centre socio culturel du douessin a été rédigée.

Une réunion avec Madame LANDRY et Monsieur LAURIOU, avec les responsables du centre a permis d'éclaircir les questionnements de la nouvelle convention, signée pour 4 ans.  
La nouvelle convention est annexée à la présente délibération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la délibération.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier POITVIN 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### DELIBERATION N°2024.07.10.53

**Finances (53) : Modification du tableau des emplois et effectifs**

**Présentation de la délibération** : Pierre-Yves DOUET

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article L332-8-5° du Code Général de la Fonction Publique, il conviendrait de recruter l'emploi permanent suivant :

**1 emploi permanent d'adjoint technique territorial contractuel**

Période de travail : du **1er juillet 2024 au 30 juin 2025**

Temps de travail : 35/35e

Rémunération : 7e échelon (temps annualisé), sur la base du grade d'adjoint technique territorial

Fonction de l'agent : adjoint technique polyvalent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de ce nouvel agent
- **ADOPTE** les propositions ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### DELIBERATION N°2024.07.10.54

**Finances (54) : Déclassement de la salle des aînés** : Didier POITVIN

M. Didier POITVIN, Adjoint au Maire, expose que la Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier au 8 rue Principale à Louresse Rochemenier, constituant pour partie les anciens locaux scolaires, une salle municipale et la mairie, cadastré section AB n° 44, (voir plan géomètre en annexe). Un nouveau découpage a été réalisé par le géomètre selon le plan de division ci-dessous.



- **APPROUVE** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Mesdames VIEUBLED et DEROUET a l'ouverture d'une MAM en lieu et place de l'ancienne salle des aînés ;
- **APPROUVE** la procédure de cession de cette partie de l'ensemble,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires par-devant le notaire de la Commune de Louresse-Rochemenier.

**DELIBERATION N°2024.07.10.55**

Urbanisme (54) : adressage

**Présentation de la délibération** : Monsieur David LAURIOU

Après recherches David LAURIOU propose l'adressage pour les parcelles suivantes :

- 8 rue du domaine, parcelle ZS64
- 4 bis rue du vieux puits, parcelle AB140

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la délibération.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier POITVIN 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fin du conseil : 19h59

Prochain conseil municipal : mercredi 28 août 2024 à 19h30, salle de l'Obier